CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU VILLE DE GRACEFIELD LE 26 MAI 2020

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 26 mai 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 heures.

Sont présents, les membres du conseil : Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy, Alain Labelle, Claude Gauthier.

Sont absents : Les conseillers Mathieu Caron et Hugo Guénette

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon étant aussi présent sur place.

Est également présent sur place, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 15.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procèsverbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

Selon l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos.

2020-05-183 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 15.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-184 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Appel d'offres Réfection, chemin du Poisson-Blanc –
 Mandat au service de génie municipal de la MRCVG
- 4- CPE Vallée Sourire Tonte de gazon

- 5- Modification de la résolution 2020-04-156 Auscultation des divers tronçons du réseau sanitaire
- 6- Politique, épandage abat poussière (reporté)
- 7- Remplacement Signaleur, descente Lac Pémichangan
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-185 APPEL D'OFFRES – RÉFECTION, CHEMIN DU POISSON-BLANC

CONSIDÉRANT la résolution 2017-10-442;

CONSIDÉRANT la subvention obtenue dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la visite sur les lieux, le 27 avril 2020 avec les représentants du service de génie municipal de la MRCVG;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'autorisation d'aller de l'avant dans ce projet sans plus attendre ;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité de voirie ;

CONSIDÉRANT que des ajouts et changements doivent être effectués pour les travaux de réfection du chemin du Poisson-Blanc;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a eu l'opportunité d'étudier le dossier en comité plénier et les directives données au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel d'offres public pour la réfection du chemin du Poisson-Blanc.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, a publié ledit appel d'offres dans un journal local et sur le système électronique SEAO du Gouvernement du Québec.

De confirmer le mandat donné au service de génie municipal de la MRCVG, pour finaliser les plans et devis pour gérer l'appel d'offres et pour surveiller lesdits travaux, soit la réfection du chemin Poisson-Blanc.

De mettre, dans l'appel d'offres, une option additionnelle pour faire le remplacement traditionnel du premier ponceau (#1249) près du Pont de Northfield plutôt que de le réparer par une simple insertion.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-186 CPE VALLÉE SOURIRE – TONTE DE GAZON

CONSIDÉRANT que le CPE Vallée Sourire demande à la Ville de couper le gazon, devant et sur les côtés de leur bâtiment situé au 1-A, rue Roy à Gracefield, le tout tel qu'il appert d'une lettre de ceux-ci en date du mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville procédait à la tonte de gazon par les années antérieures et que ce travail est une forme de don et un juste soutien envers cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que la Ville de Gracefield accepte la demande du CPE Vallée Sourire à l'effet de couper le gazon devant et sur les côtés de leur bâtiment, le tout conditionnellement à ce qu'en contrepartie, comme par le passé, ces derniers permettent l'usage du stationnement situé sur leur propriété lors d'activités ponctuelles.

Cette résolution est pour l'année 2020, seulement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-187 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-04-156 – AUSCULTATION DES DIVERS TRONÇONS DU RÉSEAU SANITAIRE

CONSIDÉRANT qu'une modification de la résolution 2020-04-156 est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que cette résolution mentionnait que l'octroi du contrat à la compagnie Can-Inspec inc, était conditionnel à l'adoption au préalable avant la réalisation des travaux, d'une programmation partielle approuvée par les membres du conseil et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en référence à la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT que l'ajout du chemin Bertrand dans la programmation va retarder son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à cause des autorisations requises du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT qu'un représentant du MAMH nous a confirmé que nous pouvions aller de l'avant avec l'auscultation sans plus attendre ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur doit faire les travaux au cours du mois du juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser la direction générale à procéder tout de suite aux travaux d'auscultation et ce, malgré les termes de la résolution 2020-04-156 et sans attendre l'approbation de la programmation partielle (TECQ 2019-2023) par le MAMH.

Sauf cette modification, le reste de la résolution 2020-04-156 est maintenu tel quel.

Une copie de ladite résolution 2020-04-156, est jointe en annexe à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

POLITIQUE RELATIVE À L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE

Reporté

2020-05-188 REMPLACEMENT – SIGNALEUR, DESCENTE LAC PÉMICHANGAN

CONSIDÉRANT l'engagement de Nathan Martin à titre de remplaçant comme signaleur à la descente publique, accès nord du Lac Pémichangan, selon la résolution 2020-04-153;

CONSIDÉRANT que ce dernier n'est plus intéressé par le poste de signaleur comme remplaçant ;

CONSIDÉRANT que Mathieu Morin est intéressé pour occuper le poste de signaleur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à l'embauche de Mathieu Morin comme signaleur et ce, à titre de remplaçant pour la descente publique de l'accès nord du Lac Pémichangan. Cet emploi temporaire est rémunéré selon la lettre d'entente adoptée dans la résolution 2020-04-152.

D'autoriser une dépense de 150.00\$ pour Mathieu Morin pour passer le cours obligatoire de signaleur.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions

2020-05-189 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 19 h 35.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur géné greffier	ral et
Réal Rochon	Sylvain Hubert	

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon Maire